



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mars 2004
Français
Original: espagnol

Instance permanente sur les questions autochtones

Troisième session

New York, 10-21 mai 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Domaines devant être examinés

Information reçue du système des Nations Unies

Note du Secrétariat

Additif

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

* E/C.19/2004/1.



Résumé

Le présent document rend compte des activités menées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans les domaines ayant trait aux peuples autochtones de 2002 à nos jours, à savoir : le Projet régional de bi-alphabétisation (BI-ALFA) qui est en cours d'exécution dans plusieurs pays d'Amérique latine (Guatemala, Paraguay, Pérou et Mexique) et qui consiste à alphabétiser des adultes autochtones bilingues dans leur langue maternelle (dialecte autochtone) et en espagnol, l'accent étant mis sur l'égalité entre les sexes, le respect de la diversité culturelle et la participation des collectivités; le projet BID-CELADE qui vise à affiner la connaissance que l'on a des peuples autochtones et des populations d'origine africaine à partir de la série de recensements réalisés au début des années 2000 en Bolivie, en Équateur et au Panama et à faciliter la mise au point de bases de données et d'un portrait sociodémographique de ces populations; l'enrichissement des bases de données statistiques à l'issue du dépouillement des données provenant des derniers recensements organisés en Bolivie, au Brésil, en Équateur, au Guatemala et au Panama afin d'établir des indicateurs ventilés par sexe et selon l'appartenance ethnique ou raciale; la collecte de données actualisées sur les inégalités entre peuples autochtones et non autochtones (et entre les populations d'origine africaine et les populations blanches) en ce qui concerne les conditions de travail, les revenus, les conséquences de la pauvreté, la santé, l'éducation et l'analphabétisme.

I. Projet régional de bialphabétisation

1. La Division de la population de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) met actuellement en œuvre le projet régional de bialphabétisation (BI-ALFA) dans plusieurs pays d'Amérique latine. Il s'agit d'une initiative novatrice d'alphabétisation qui vise les adultes autochtones bilingues. L'alphabétisation se déroule simultanément dans la langue maternelle (dialecte autochtone) et en espagnol et est axée sur plusieurs thèmes : développement des activités de production, microentreprises, protection de l'environnement, égalité entre les sexes, droits civils et droits des peuples autochtones, santé des collectivités et soins de santé procréative.

2. Le projet est fondé sur des systèmes théoriques et des méthodes qui ont fait leurs preuves. Les éducateurs se servent de symboles et de mots évocateurs pour inciter les participants à réfléchir à leurs conditions de vie, en tenant compte des particularités socioculturelles, des préoccupations des différents groupes d'âge et des questions qui intéressent les femmes, et à imaginer des solutions et des formes d'organisation collective afin de remédier aux problèmes qui auront été recensés.

3. On part du principe qu'un adulte bilingue, qui vit dans un milieu pluriculturel, peut apprendre à lire et à écrire dans les deux langues, puisqu'il décrit sa vie quotidienne dans un exercice cognitif appliqué. Par ailleurs, le fait que l'apprentissage progresse en parallèle permet d'accorder la même importance aux deux langues et contribue à donner toute sa valeur à la diversité culturelle.

4. Le projet est conçu de telle sorte que les éducateurs peuvent être issus des groupes qu'ils sont chargés d'alphabétiser, auquel cas ils sont choisis par les membres de ces groupes et suivent au préalable une formation spécialisée. Dans les centres BI-ALFA, on met l'accent sur ce que chacun peut apporter, sur ses opinions et sur ce que la vie lui a appris et on l'encourage à se réapproprier la parole. Parallèlement, on recense les besoins de formation en incitant les participants à réfléchir à l'importance de l'autogestion, au développement de l'esprit d'entreprise, à l'augmentation de la productivité et au renforcement des organisations locales, en particulier les associations féminines, sachant que les femmes représentent 75 % des participants à tous les niveaux (bénéficiaires, responsables du projet dans leurs collectivités d'origine et personnel technique).

5. Le projet accorde une place particulière à l'égalité entre les sexes et au respect de la diversité culturelle. On a mis au point des stratégies pédagogiques et des instruments didactiques qui aident les participants à rompre avec certains schémas dans lesquels les femmes étaient jusqu'à présent en position de subordination. Ces stratégies et instruments sont utilisés de façon réfléchie et progressive afin d'éviter de dresser les hommes et les femmes les uns contre les autres; on met l'accent sur la situation socioculturelle et l'identité des peuples autochtones, avant d'examiner de manière raisonnée le comportement des hommes et des femmes dans les actes de la vie quotidienne. Les participants apprennent à lire et à écrire dans leur langue maternelle et en espagnol, tout en étudiant les problèmes pratiques liés aux activités de production, à l'environnement, à la santé et au respect des droits, et abordent la question de l'égalité des sexes en comparant la place dévolue aux femmes autochtones pauvres dans la société par rapport à celle des hommes. Les hommes participent à la réflexion et sont encouragés à seconder les femmes, à participer à la vie de leurs collectivités et à se soucier de la santé de leur famille.

6. Le caractère régional du projet et le suivi systématique des activités sur le terrain permettent d'en savoir plus sur les processus d'apprentissage des adultes autochtones et sur les résultats des opérations menées parmi les groupes autochtones en ce qui concerne la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes. Les pouvoirs publics disposent ainsi de données concrètes pour orienter les politiques d'éducation, notamment celles à l'intention des femmes, et contribuer au renforcement institutionnel des organisations de la société civile.

7. Le projet BI-ALFA a débuté en mai 2000 et a consisté en activités de développement des collectivités au Guatemala, au Pérou et au Mexique. Il bénéficie de la participation des collectivités, des organisations autochtones et paysannes, des pouvoirs publics aux niveaux central, régional et local, des organisations de la société civile et de la communauté internationale. L'exécution du projet a été confiée à des équipes techniques qui ont été constituées dans chacun des pays concernés, avec l'assistance technique de la CEPALC.

8. Rares sont les bénéficiaires du projet pour la période 2000-2003 à avoir abandonné la formation en cours de route. Les résultats obtenus sont prometteurs, qu'il s'agisse de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et des progrès accomplis sur les questions thématiques, les questions d'égalité entre les sexes, le respect de la diversité culturelle et la démocratisation des associations locales. Des activités de production autogérées et des microentreprises, qui combinent procédés traditionnels et nouvelles technologies, y compris les techniques informatiques, ont commencé à voir le jour.

Tableau 1
Situation régionale au 31 janvier 2004

<i>Pays</i>	<i>Population visée et/ou bialphabétisée</i>
Mexique	250 personnes des communautés tseltal et tsotsil (État du Chiapas)
Guatemala	1 400 personnes des groupes linguistiques Mam et Q'anjob'al (départements de Huehuetenango et San Marcos)
Paraguay	3 500 personnes (départements de Itapúa, Caaguazú et San Pedro)
Pérou	1 600 personnes (département de Huancavelica)

Tableau 2
Portée régionale du projet BI-ALFA pour la période 2000-2005

<i>Pays et année de lancement</i>	<i>Sous-région</i>	<i>Peuple visé</i>	<i>Population visée</i>	<i>Coordination interinstitutionnelle</i>
Mexique (2001)	État du Chiapas	Tsotsil Tseltal	Femmes : 900 Hommes : 300 Total : 1 200	Associations locales (Chenahlo et Ocosingo), Conseil de la population du Chiapas (COESPO), Conseil consultatif de gestion (composé de 12 organismes au niveau fédéral et au niveau de l'État du Chiapas), CEPALC et FNUAP
Paraguay (2001)	Départements d'Itapúa, de Caaguazú et San Pedro	Paysans guaranis	Femmes : 4 500 Hommes : 1 500 Total : 6 000	Associations paysannes, Centro de Educación, Capacitación y Tecnología Campesina (CECTEC), Associazione per la Partecipazione allo Sviluppo (APS), Secrétariat à la condition féminine, Ministère de l'éducation et de la culture, Gouvernement italien, CEPALC, PNUD et UNIFEM
Guatemala (2000)	Départements de Huehuetenango et San Marcos	Mam Q'anjob'al	Femmes : 4 500 Hommes : 1 500 Total : 6 000	Associations locales (Cuchumatanes, San Marcos, Barillas), autorités de Huehuetenango, Comité Nacional de Alfabetización (CONALFA), Ministère de l'éducation, Movimiento Nacional de Alfabetización (MONALFA), Gouvernement italien, CEPALC, PNUD, UNIFEM et Agence suédoise de coopération internationale au développement
Pérou (2000)	Département de Huancavelica	Quechua	Femmes : 5 100 Hommes : 1 500 Total : 6 600	Associations locales, municipalité provinciale de Angaraes, Instituto Ecológico para el Desarrollo, Ministère de l'éducation, Gouvernement italien, CEPALC, UNIFEM, Fondation Ford

Projets précédents :

1968-1973 : Chili (peuple mapuche)

1980-1986 : Argentine (peuples mapuche et wichi-mataco)

1997-1998 : Pérou (indiens quechua)

1998-2002 : Bolivie (populations et migrants périurbains quechuas du Potosi, de Chuquisaca et Cochabamba; Secrétariat à l'éducation alternative et FNUAP)

Source : <www.eclac.cl/bialfa>.

II. Projet BID-CELADE : Prise en compte des populations autochtones et des populations d'origine africaine dans les recensements

9. Les études sur les groupes autochtones réalisées ces dernières années par le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes (CELADE) de la CEPALC s'inscrivent dans une stratégie axée sur le développement, les activités de production, l'égalité et la citoyenneté et visent à dégager les caractéristiques sociodémographiques des groupes vulnérables en vue d'une meilleure orientation des politiques sociales. À cet égard, la situation des autochtones et des populations d'origine africaine en Amérique latine, avec toutes les variantes qui existent d'une sous-région à une autre et d'un pays à un autre, est particulièrement intéressante et montre l'importance qu'il y a à disposer de données actualisées et fiables et à les analyser en vue d'améliorer les conditions de vie et les perspectives d'avenir de ces populations.

10. Afin de tirer parti des données issues de la série de recensements effectués au début des années 2000 pour dresser un portrait des peuples autochtones dans la région, le CELADE a mis au point, avec l'aide de la Banque interaméricaine de développement, un projet concernant les autochtones et la population d'origine africaine, à partir des recensements dans trois pays : la Bolivie, l'Équateur et le Panama.

Les objectifs suivants ont été retenus :

- Renforcement des capacités afin de faciliter la mise au point de bases de données et d'un portrait sociodémographique des peuples autochtones et de la population d'origine africaine à partir des données recueillies à l'occasion des recensements. Les résultats seront publiés pour chacun des pays participant au projet. L'étude sociodémographique permettra notamment de mieux cerner ce qui différencie les autochtones qui vivent en milieu urbain de ceux qui n'ont pas quitté leur région d'origine et/ou qui vivent en communautés et, partant, de mieux connaître leur situation et leurs besoins, compte tenu des définitions appliquées par chacun des pays. Il s'agit également d'en savoir plus sur les écarts entre autochtones et non-autochtones et sur ceux entre les générations et entre les sexes;
- En collaboration avec les pouvoirs publics, établissement d'un atlas des peuples autochtones, qui fera apparaître la répartition géographique et les caractéristiques socioéconomiques (éducation, emploi, conditions de vie, logement) et démographique de ces populations;
- Évaluation, en coordination avec les organismes nationaux (instituts de statistique et autres organismes), d'autres sources de données (données de base et données provenant de programmes d'action sociale) ayant trait aux peuples autochtones;
- Organisation, en coopération avec les pays, d'ateliers à l'intention d'organismes publics et privés, d'établissements universitaires et d'associations des peuples autochtones et des populations d'origine africaine, qui seraient consacrés à l'analyse sociodémographique, à la diffusion des données et à l'incorporation des résultats dans les politiques et les programmes de développement social.

11. Compte tenu du montant du budget préliminaire approuvé, le CELADE et la Banque ont déterminé que le projet porterait sur trois pays au maximum.

12. En accord avec la Banque, le Centre a tenu une série de consultations préliminaires avec un premier groupe de pays qui réunissaient les conditions pour participer au projet. Ces conditions étaient les suivantes : les pays devaient avoir procédé à un recensement au début des années 2000 dont les résultats étaient disponibles ou sur le point de le devenir; une question sur l'origine ethnique avait été prévue dans le dernier recensement; la situation sociale, économique et politique des populations autochtones ou d'origine africaine était précaire; ces populations faisaient l'objet de politiques sociales. Il fallait également que les gouvernements des pays sélectionnés considèrent l'étude des peuples autochtones comme une question prioritaire.

13. Le projet, qui a débuté en mars 2003 et se terminera en août 2004, est financé à hauteur de 200 000 dollars des États-Unis par la Banque interaméricaine de développement.

III. Mise à jour de la base de données statistiques de la CEPALC avec des données ventilées par sexe et selon l'appartenance ethnique

14. Le projet se déroule sous la direction du Groupe de la participation des femmes au développement de la CEPALC. Une consultante spécialiste des questions relatives aux autochtones dépouille actuellement les données issues des derniers recensements en Bolivie, au Brésil, en Équateur, au Guatemala et au Panama afin d'établir des indicateurs ventilés par sexe et selon l'appartenance ethnique ou raciale qui serviront principalement aux activités suivantes :

a) Actualisation de la base de données statistiques de la CEPALC sur la situation des hommes et des femmes (<<http://www.eclac.cl/mujer/proyectos/perfiles/default.htm>>), au moyen des données provenant des recensements récemment organisés dans certains pays, l'objectif étant de procéder à une analyse de la situation des deux sexes, compte tenu de l'appartenance raciale ou ethnique. Les données portent sur les pays et les années suivantes : Bolivie (2001), Brésil (2000), Équateur (2001), Guatemala (2002) et Panama (2000). Chaque indicateur permettra de faire des comparaisons entre autochtones et non-autochtones et population totale. Les indicateurs envisagés sont les suivants:

- Population : population totale par groupes d'âge de cinq ans et par sexe; population âgée de 15 ans et plus, par sexe, situation familiale et lien de parenté avec le chef de famille; population par besoins élémentaires non satisfaits selon le sexe du chef de famille;
- Fécondité : naissances vivantes pendant l'année considérée (10 à 14 ans, 15 à 19 ans, 20 à 24 ans, 25 à 29 ans, 30 à 34 ans, 35 à 39 ans, 40 ans et plus) et activité (15 ans et plus, 15 à 24 ans, 25 à 59 ans, 60 ans et plus);
- Catégorie professionnelle (principale activité) : pourcentage de la population active, caractéristiques de la population active, type et secteur d'activité;

- Éducation (moins de 15 ans, 15 ans et plus, 15 à 24 ans, 25 à 59 ans, 60 ans et plus) : population analphabète, population par années d'études, population par dernier niveau d'études.

b) Incorporation des données et analyse de la situation dans le rapport que la CEPALC présentera à la neuvième Conférence régionale sur les femmes, qui se tiendra au Mexique du 10 au 12 juin 2004. La question de l'incorporation des données dans le rapport a également fait l'objet d'une recommandation à l'occasion de la réunion préparatoire sous-régionale d'Amérique centrale et du Mexique dans la perspective de la conférence régionale, tenue à Tegucigalpa (Honduras) les 5 et 6 février 2004.

Le budget du projet s'élève à 5 000 dollars, montant qui correspond aux honoraires de la consultante. Le projet devrait s'achever à la fin de février 2004.

IV. Appui fonctionnel à la conférence sur l'économie et les femmes autochtones

15. Le Groupe de la participation des femmes au développement a accepté, au nom de la CEPALC, d'apporter son concours aux préparatifs de la quatrième rencontre continentale des femmes autochtones des Amériques, qui se tiendra en mars à Lima, notamment à l'organisation du groupe de travail Économie et femmes autochtones. Il s'agira d'un appui fonctionnel dont les modalités restent à arrêter.

V. Appartenance ethnique, égalité et citoyenneté

16. Depuis un an et demi, la Division du développement social de la CEPALC s'attache à cerner les inégalités auxquelles doivent faire face les groupes autochtones et ceux d'origine africaine en Amérique latine et dans les Caraïbes par rapport au reste de la population de la région et les aspirations de ces groupes en matière de participation citoyenne et de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle bénéficie à cette fin d'un appui financier de l'Agence allemande de coopération technique.

17. Les activités conduites dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- Établissement d'un rapport fondé sur les données issues des recensements et des enquêtes auprès des ménages au Chili, qui rendra compte des inégalités existant entre autochtones et non-autochtones (revenus, pauvreté, instruction, santé et emploi) et décrira l'évolution des associations autochtones, les suites données à leurs revendications et les services chargés au niveau de l'État des questions relatives aux droits des peuples autochtones à partir du début des années 90;
- Établissement d'un rapport analogue sur la Bolivie, fondé sur des données directes et indirectes qui couvrent une période plus longue;
- Établissement d'un rapport analogue sur le Brésil, comparant les conditions de vie de la population d'origine africaine et celles du reste de la population;
- Publication d'un ouvrage de la CEPALC intitulé « Etnicidad y ciudadanía en América Latina », qui présente des études de cas pour le Mexique, la Bolivie

et le Chili et qui fait le point de la question (tant du point de vue politique que du point de vue des universitaires) de l'évolution des droits des autochtones de la région en tant que citoyens et de l'institutionnalisation des questions autochtones de la part des gouvernements, des organisations internationales et des associations autochtones.

18. Les activités prévues pour la période 2004-2005 sont les suivantes :

- Établissement d'un rapport sur les inégalités entre autochtones et non-autochtones au Guatemala (revenus, emploi, éducation, santé, etc.), qui s'inscrira dans une perspective historique et sera fondé sur les données issues du dernier recensement de la population;
- Organisation d'une réunion régionale d'experts à Santiago, qui permettra de faire la synthèse des documents susmentionnés relatifs aux inégalités et aux mécanismes de construction de l'identité autochtone et qui sera l'occasion de procéder à une ou deux autres études nationales du même type, dont une dans la sous-région des Caraïbes;
- Diffusion des études et de leurs principales conclusions auprès des gouvernements, organisations non gouvernementales, associations autochtones et organisations internationales;
- Utilisation des connaissances accumulées dans le cadre des divers projets de la CEPALC afin d'orienter les politiques visant à réduire les inégalités entre peuples autochtones et non autochtones dans les pays d'Amérique latine et les Caraïbes. La Commission espère être en mesure de proposer des services d'assistance technique et de renforcement des capacités à partir de 2005.

19. Entre septembre 2002 et décembre 2003, la Division du développement social a consacré un montant avoisinant les 14 500 dollars des États-Unis au projet de l'Agence allemande de coopération technique et de la CEPALC ayant trait aux peuples autochtones. Le montant qui sera affecté au projet pour la période 2004-2005 n'est pas encore connu.